

Formulaire 43 - DN

1. Informations générales

Description de l'ouvrage	Démolition des bâtiments ECA n° 305a, 305b, 305c, 306 et 307. Construction d'un immeuble Minergie de 11 logement avec panneaux solaires en toiture, d'un parking souterrain de 15 places de stationnement
Commune	Paudex
Construction existante ?	Non
Parcelle	219
Maître de l'ouvrage	Senzi, SA
Mandataire principal	Atelier Zero2, SA
Type d'ouvrage détaillé	Habitations 73 - Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
Type construction	ECA_VI - Construction avec occupation importante
Dangers	Chutes de pierres Glissement de terrain permanent Glissement de terrain spontané Inondations par crues des cours d'eau



2. Danger - Chutes de pierres

2.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	nul
La zone et/ou la construction a-t-elle déjà fait l'objet d'une chute de pierres ?	Non
Précision sur l'événement	---
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	---

2.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

2.3 Résultats - Chutes de pierres

Résultat	N/A
Action	Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.



3. Danger - Glissement de terrain permanent

3.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	résiduel
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement de terrain permanent ?	Non
Précision sur l'événement	

Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	

3.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

3.3 Résultats - Glissement de terrain permanent

Résultat	N/A
Action	Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.



4. Danger - Glissement de terrain spontané

4.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	nul
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement superficiel spontané ?	Non
Précision sur l'événement	---
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	---

4.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

4.3 Résultats - Glissement de terrain spontané

Résultat	N/A
Action	Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.



5. Danger - Inondations par crues des cours d'eau

5.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	nul
------------------------------	-----

La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'une inondations par crues des cours d'eau ? Non

Précision sur l'événement

Mesure de protection existante pour le bâtiment Non

Etude existante sur ou à proximité du projet ? Non

Nom de l'étude

5.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

5.3 Résultats - Inondations par crues des cours d'eau

Résultat N/A

Action Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

**Lieu - date - signature du maître
d'ouvrage**

Lausanne , 17.02.2025



**Lieu - date - signature du mandataire
principal ou le bureau spécialisé**

Raison sociale

Lausanne , 17.02.2025

